Rapport d'information de la commission "Observatoire cantonal" au Grand Conseil
concernant
l'intégration de l'Institut de microtechnique (IMT) à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

(Du 7 mars 2008)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission "Observatoire cantonal", concernant l'intégration de l'Institut de microtechnique (IMT) à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Composition de la commission

La commission est constituée comme suit:

Président:	M. Claude Borel, socialiste
Vice-président:	M. Damien Cottier, radical
Rapporteur:	M. Alexandre Fischli, socialiste
Membres:	M. Olivier Arni
	Mme Johanne Lebel Calame
	M. Jean-Frédéric de Montmollin
	Mme Elisabeth Bernoulli
	M. Alain Bringolf
	M. Pierre-Alain Storrer

2. DEBATS AU GRAND CONSEIL

Quelques jours avant les débats du Grand Conseil, le 30 janvier 2007, traitant de l'avenir de l'Observatoire cantonal (ON), l'information parue dans la presse, émanant du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat, au sujet d'un éventuel rapprochement de l'IMT avec l'EPFL a suscité de nombreuses questions.

Durant la première phase de ses travaux, la commission, lors de sa séance du 22 février 2007, a eu le plaisir d'auditionner M. Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à la science et à la recherche, ainsi que M. Patrick Aebischer, président de l'EPFL, au sujet de l'avenir de l'ON. Une partie importante de la séance a été consacrée au rapprochement de l'IMT avec l'EPFL et à son développement futur.

Lors de sa séance du 25 avril 2007, le Grand Conseil a demandé à la commission "Observatoire cantonal" de poursuivre ses travaux et d'étudier notamment toutes les questions liées à l'intégration de l'IMT à l'EPFL.

3. TRAVAUX DE LA COMMISSION

La commission "Observatoire cantonal" s'est penchée accessoirement puis principalement sur la question de l'intégration de l'IMT à l'EPFL au cours de deux séances, les 18 septembre et 5 octobre 2007. Mme Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports, et M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, ainsi que leurs secrétaires généraux respectifs ont également participé aux séances.

La commission a examiné lors de sa séance du 5 octobre les documents suivants, qui lui ont été remis par la cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports:

– note confidentielle concernant le dossier des microtechniques, du 1er octobre 2007;

– calendrier du projet IMT-EPFL, du 13 septembre 2007;

– déclaration commune d'intention établie par le secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche;

– note du recteur sur le projet d'intégration de l'IMT à l'EPFL, destinée au Conseil de l'Université du 2 octobre 2007;

– lettre de MM. Thomas Hinderling, directeur général du CSEM, et Nicolas De Rooij, directeur de l'IMT, concernant l'intégration du Comlab de l'Université de Neuchâtel (UniNE) au sein du CSEM, du 7 septembre 2007;

– lettre d'intention (de l'UniNE, du CSEM et du Conseil d'Etat) concernant l'intégration du Comlab de l'Université de Neuchâtel au sein du CSEM.

La commission a adopté le présent rapport le 11 décembre 2007. Lors de sa séance du 13 février 2008, consacrée à son rapport final, elle a décidé de présenter deux rapports séparés sur les deux volets de ses travaux. Le présent rapport a ainsi été adopté dans sa forme finale le 7 mars 2008.

4. AUDITIONS

Lors de la séance du 5 octobre 2007, la commission a auditionné les personnes suivantes:

– M. Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à la science et à la recherche,
– Dr Franco Vigliotti, adjoint scientifique, Direction relations interinstitutionnelles à l'EPFL,
– Mme Michèle Berger-Wildhaber, présidente du Conseil de l'Université,
– M. Jean-Pierre Derendinger, recteur ad interim de l'Université,
– M. Nico de Rooij, directeur de l'IMT.

5. INTEGRATION DE L'IMT A L'EPFL

Le Conseil d'Etat a clairement exprimé dans son programme de législature sa volonté de renforcer le canton de Neuchâtel "en tant que centre de compétence national (et international) en microtechnique et micro et nanotechnologies".

Pour y parvenir, le Conseil d'Etat a négocié avec les futurs partenaires du pôle neuchâtelois des microtechniques et des nanotechnologies – l'EPFL, l'UniNE (ainsi que l'IMT) et le CSEM – un projet comprenant 4 axes:

– l'intégration de l'IMT à l'EPFL,
– l'intégration des laboratoires communs (Comlab) de l'UniNE au CSEM,
– le redéploiement des facultés de l'UniNE, en particulier de la faculté des sciences,
– les investissements nécessaires en infrastructures pour créer un pôle des microtechniques.

La commission a donc examiné ces différents éléments et en a fait l'analyse suivante.

5.1. Intégration de l'IMT à l'EPFL

L'intégration par l'EPFL de l'institut de microtechnique (IMT) de l'Université de Neuchâtel (dans une première phase, sans le Laboratoire Temps-Fréquence) est indéniablement un atout pour le canton et pour la région de l'Arc jurassien. Ce projet a été longuement négocié entre le secrétaire d'Etat, M. Kleiber, le Conseil d'Etat et les partenaires, pour finalement aboutir à une déclaration commune d'intention. La commission soutient cette déclaration d'intention et désire plus particulièrement souligner les points qui lui semblent essentiels pour le développement de la région, à savoir que:

– les "Autorités fédérales et cantonales entendent intégrer au sein de l'EPFL la microtechnique de l'UniNE, en la maintenant sur sol neuchâtelois";
– "Dans le futur l'EPFL envisage d'étendre ses activités à Neuchâtel. ... L'antenne de l'EPFL ainsi constituée à Neuchâtel se verra reconnaître une vocation particulière dans la valorisation et la relation avec l'industrie";
– "L'EPFL entend collaborer avec l'UniNE …".

5.2. Intégration du Comlab de l'UniNE au CSEM

Cette intégration est une condition posée par l'EPFL à la reprise de l'IMT. Elle permet de garantir la pérennité des infrastructures technologiques de pointe (salles blanches) dans le canton de Neuchâtel. Cette infrastructure sera avant tout axée sur les activités de valorisation et de relations avec l'industrie dans le domaine de la microtechnique. La commission accueille avec satisfaction cette intégration, car elle ancre définitivement le CSEM dans le tissu économique de Neuchâtel et accroît substantiellement les synergies déjà existantes entre le CSEM et l'IMT.

5.3. Redéploiement des facultés de l'UniNE, en particulier la faculté des sciences

En plus du transfert de l'IMT à l'EPFL, le transfert de deux groupes de géologie à l'Université de Lausanne ainsi que de trois groupes de physique des particules à l'Université de Berne, justifié par le manque d'effectifs, permettra de libérer un budget important pouvant servir, pour l'essentiel, au renforcement de la faculté des sciences. Tout en déplorant l'arrêt des filières de formation en microtechnique, sciences de la Terre et physique, la commission apporte son soutien à ce redéploiement, qui devrait permettre un renforcement du site universitaire de Neuchâtel.

5.4. Investissements

Si dans une première phase, les laboratoires de l'EPFL-IMT seront maintenus dans leurs locaux actuels, le projet d'intégration comprend la construction d'un bâtiment capable de rassembler les groupes neuchâtelois sur un seul site et offrant des capacités de développement et de transfert de laboratoires de l'EPFL à l'IMT. Le coût de ce projet à charge du canton, est estimé à 50 millions de francs. Le canton assure également le transfert du Comlab au CSEM et crée un fonds de 10 millions de francs destiné au financement de projets du secteur micro et nanotechnologie.

Malgré les investissements importants nécessités par ce dossier, mais prévus au plan d'investissement financier 2006-2009, la commission apporte son soutien à la réalisation de ce projet ainsi qu'aux financements nécessaires.

5.5. Laboratoire Temps-Fréquence (LTF)

Le LTF n'entre, pour l'instant, pas dans le périmètre d'intégration de l'EPFL et demeure par conséquent rattaché à l'UniNE. Toutefois, son développement est lié aux activités spatiales, dont les perspectives d'avenir semblent vraiment très importantes. La commission souhaite que le LTF puisse assurer son avenir même en restant, pour l'instant, hors de l'IMT.

6. CONCLUSIONS

Pour le Conseil d'Etat, le développement d'un pôle neuchâtelois des microtechniques est un objectif prioritaire. Parallèlement, le renforcement du potentiel de recherche et de collaboration entre l'industrie, le CSEM et les Hautes Ecoles (UniNE et EPFL) ainsi que le renforcement du site universitaire de Neuchâtel font partie de l'ensemble du projet.

Globalement, la commission a apprécié positivement l'ensemble du projet, l'engagement de tous les partenaires, ainsi que la reconnaissance par la Confédération et les EPF des compétences de l'IMT dans notre canton. Convaincue de l'importance de ce projet et confortée par les préavis unanimes du Conseil des EPF (CEPF), de la Conférence universitaire suisse (CUS) et du Conseil de l'Université, elle a décidé par un vote à l'unanimité:

– de soutenir le projet d'intégration de l'IMT à l'EPFL et plus particulièrement la déclaration commune d'intention entre la Confédération et le canton ainsi que la lettre d'intention (de l'UniNE, du CSEM et du Conseil d'Etat) concernant l'intégration du Comlab de l'Université de Neuchâtel au sein du CSEM;

– de soutenir le Conseil d'Etat dans sa volonté d'ancrer fortement la microtechnique neuchâteloise au sein des Hautes Ecoles de notre pays tout en lui garantissant une pérennité dans le canton de Neuchâtel;

– de soutenir le Conseil d'Etat dans sa volonté de développer le pôle suisse des microtechniques d'importance internationale à Neuchâtel.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents.

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport de la commission "Observatoire cantonal".

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 7 mars 2008

Au nom de la commission
Observatoire cantonal:

Le président, C.BOREL

Le rapporteur, A. FISCHLI

ANNEXE

Communiqué de presse

de la commission "Observatoire cantonal" concernant l'intégration de l'IMT à l'EPFL

Conformément au mandat reçu du Grand Conseil, la Commission Observatoire neuchâtelois a suivi l'évolution des négociations concernant l'intégration de l'IMT à l'EPFL. Lors de sa séance du 5 octobre 2007, elle s'est penchée sur les divers documents dessinant les contours du futur pôle neuchâtelois des microtechniques et nanotechnologies, ainsi que sur les perspectives de redéploiement de l'UniNE, en particulier de sa faculté des sciences. Elle a également pris connaissance des 2 lettres d'intention que le Conseil d'Etat signera prochainement avec ses partenaires.

Au cours de ses entretiens avec les principaux responsables du dossier et en particulier avec le Secrétaire d'Etat Kleiber et, précédemment, avec le président de l'EPFL Aebischer, la commission a acquis la conviction que l'intégration de l'IMT à l'EPFL sur le site de Neuchâtel constituerait une implantation durable et qu'elle offrirait même d'importantes perspectives de développement, notamment pour la valorisation sur place des relations avec l'industrie. Le transfert du Comlab au CSEM apparaît quant à lui comme l'un des axes essentiels d'une collaboration renforcée entre le CSEM et ses partenaires académiques et industriels. Quant aux investissements envisagés, ils sont en adéquation avec l'importance des enjeux pour la place scientifique et industrielle neuchâteloise.

C'est dès lors à l'unanimité que les membres de la commission ont apporté leur appui au Conseil d'Etat et à l'Université, en vue de la concrétisation de ce projet porteur d'avenir. Ils ont en outre pris acte du fait qu'un rapport plus détaillé sera adressé au Grand Conseil au cours du premier semestre 2008.

Neuchâtel, le 18 octobre 2007

Commission ON

Le président,	*Le rapporteur,*
C.BOREL	A. FISCHLI